REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

18 juin 2024

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 18/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (entrée par l'Avenue des Héleux).

<u>Présidence</u>: Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

<u>Mandat de procuration</u> : MEON Brigitte à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à CHANUT Henri, DOERLER Marie à SCHNEIDER Pierre, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur FORTINI Roland

Délibération DELIB 40 2024

Tarifs du service d'accueil périscolaire - Rapporteur : Pascale TREIBER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	IΔhstention	Non participant
23	4	27	0	0	0

Le service d'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires de SEICHAMPS et aux enfants extérieurs le mercredi.

La municipalité a confié l'animation à un prestataire spécialisé. L'encadrement du temps d'accueil périscolaire soumis à réglementation est conforme aux dispositions en vigueur.

L'estimation pour l'année 2023/2024 est en moyenne de 36 enfants accueillis le matin et de 90 accueillis le soir et 60 enfants le mercredi.

Suite au renouvellement du marché animation, le coût global pour la Commune est à présent le suivant :

Part encadrement : 4.63 €/ heure

Goûter: 0.35 €

Coût animation et encadrement / enfant / jour : 9.25 € *

La prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales sera déduite des tarifs présentés ci-dessous pour les familles allocataires.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés aux charges de fonctionnement, il y a lieu de revoir les tarifs et d'appliquer l'évolution de l'inflation entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023 soit 4.9%.

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux tarifs, selon la grille de quotient familial adoptée par délibération n°06/2009.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

		FAMILLES SEICHANAISES	
Accueil du matin	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
lundi-mardi- mercredi	0 à 600 €	1,62	2,21
jeudi-vendredi	601 à 1000 €	1,97	2,56
	1001 à 1400 €	2,33	2,92
	> à 1400 €	2,67	3,26

FAMILLES EXTERIEURES		
Ressortissants régime général	Autres régimes	
3,23	3,82	
3,52	4,11	
3,92	4,51	
4,39	4,98	

		FAMILLES SEICHANAISES	
	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du soir	0 à 600 €	2,95	4,13
lundi-mardi	601 à 1000 €	3,68	4,86
jeudi-vendredi	1001 à 1400 €	3,85	5,26
	> à 1400 €	4,38	5,81

FAMILLES EXTERIEURES			
Ressortissants régime général	Autres régimes		
5,52	6,70		
5,97	7,15		
6,64	7,82		
7,38	8,56		

^{*}Tarifs réservés aux PAI

	TOUTES FAMILLES CONFONDUES		
PAI Accueil du soir	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
	0 à 600 €	2,36	3,54
	601 à 1000 €	2,90	4,08
	1001 à 1400 €	3,48	4,66
	> à 1400 €	3,05	4,23

ACCUEIL DU MERCREDI

		FAMILLES SE	ICHANAISES
	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du mercredi	0 à 600 €	10,91	13,27
avec repas	601 à 1000 €	12,45	14,81
8h30-14h	1001 à 1400 €	14,04	16,40
	> à 1400 €	15,56	17,92

FAMILLES EXTERIEURES				
Ressortissants régime général	Autres régimes			
17,99	20,35			
19,26	21,62			
21,05	23,41			
23,11	25,47			

		FAMILLES SEICHANAISES	
	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du mercredi	0 à 600 €	14,20	18,92
8h30-17h30	601 à 1000 €	16,43	21,15
avec repas et goûter	1001 à 1400 €	18,74	23,46
	> à 1400 €	20,97	25,69

FAMILLES EXTERIEURES		
Ressortissants régime général	Autres régimes	
24,49	29,21	
26,35	31,07	
28,96	33,68	
31,95	36,67	

		FAMILLES EXTERIEURES *	
		Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du mercredi	matin	27,30	29,66
avec repas et goûter	journée	41,73	46,45

^{*}familles extérieures, enfants scolarisés à l'extérieur

	TOUTES FAMILLES CONFONDUES		
PAI Accueil du	TRANCHES	Ressortissants	Autres
mercredi	TRANCHES	régime général	régimes
8h30-14h	0 à 600 €	6,69	9,05
	601 à 1000 €	8,23	10,59
	1001 à 1400 €	9,82	12,18
	> à 1400 €	11,34	13,70

	TOUTES FAMILLES CONFONDUES		
PAI Accueil du mercredi	TRANCHES	Ressortissants	Autres
		régime général	régimes
8h30-17h30	0 à 600 €	9,39	14,11
	601 à 1000 €	11,61	16,33
	1001 à 1400 €	13,92	18,64
	> à 1400 €	16,16	20,88

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

> Pour extrait conforme, Affiché le 25 juin 2024 Henri CHANUT,

Maire.

Henri CHANUT 2024.06.25 15:13:25 +0200 Ref:6765548-10140722-1-D Signature numérique le Maire

Henri CHANUT